

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Budget Gestion et Valorisation des Déchets DM n° 1 AUGMENTATION des RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Séance du 18 décembre 2023 Dûment convoqué le 12 décembre 2023

En l'an 2023, le lundi 18 décembre 2023 à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (22): J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, LE TAON-BARRES, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, G. VICENS.

Absents (4): A. BOUSQUET, F. DESCLAUX, C. NOLIN, S. VAILLS.

Pouvoirs (9): C. DELIAS (à M. RIFF), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), J.-D. LAPORTE (à J.-L. LACUBE), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. OMHASAN (à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (J.-P. ASTRUCH), S. POLATO (à C. COLOMER), S. PONSA (à A. LUNEAU), A. TAHOCES (à J. CORDELETTE), G. VICENS (à S. PRUDENTOS).

Secrétaire de séance : Christine COLOMER.

Acte n°: CCPC-2023352-18

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le Versement des performances 2022 et reversement exceptionnel du Sydétom66 pour un montant de 117 419 €

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'augmenter de 117 419 € les recettes de fonctionnement Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

D'augmenter de 17 340 € les dépenses de fonctionnement du chapitre 012 – Charges de Personnel D'augmenter de 100 079 € les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 – Charges à caractère Général

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité):

D'augmenter de 117 419 € les recettes de fonctionnement Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

D'augmenter de 17 340 € les dépenses de fonctionnement du chapitre 012 – Charges de Personnel D'augmenter de 100 079 € les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 – Charges à caractère Général

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

Le Président, Pierre BATAILLE

La Quilla

66210 LA LLACONNE 04.68.04.49.86